

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Vexin »

Vendredi 16 mars 2012, de 09h30 à 12h30

Salle des Fêtes de la Mairie de Vigny

4 rue Baudoin – 95450 Vigny

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Vexin » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Cette question suscite de nombreuses interventions :

- pour rappeler l'importance de la préservation de la biodiversité comme enjeu global et pour préciser, qu'au regard de cet enjeu, le niveau d'opposabilité du schéma peut être considéré comme trop faible ;
- pour vérifier que le contenu du SRCE a bien vocation à être pris en compte dans les projets d'infrastructures, ce qui est prévu par le cadre législatif ;
- pour insister sur la nécessité d'articuler le SRCE avec les autres politiques publiques, le SDRIF en cours de révision et la politiques de l'eau en particulier. Cette une approche est déjà à l'œuvre sous l'impulsion des co-pilotes du schéma.

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Les échanges de l'atelier portent principalement sur la méthode d'identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité.

Ils permettent de clarifier certains **points transversaux** :

- la méthode et les critères retenus pour hiérarchiser les enjeux sont à préciser ;
- la prise en compte des pressions sur l'environnement, existantes ou liées à des projets, est indispensable et réalisée à travers la prise en compte du SRCE dans les dispositifs et démarches comme le SDRIF ;
- la prise en compte des dispositifs et documents d'urbanismes existants, notamment ceux qui visent la préservation des continuités écologiques, n'est pas faite dans le cadre de l'élaboration du SRCE en raison du trop grand nombre de collectivités concernées ;
- la composition des guildes, dont il est précisé qu'elle est très variable mais réalisée avec un souci principal de cohérence (espèces indicatrices) et avec la validation du CSRPN, et la diversité des opinions quant à la présence du Cerf parmi les espèces de cohérence du SRCE ;
- la diversité des méthodes retenues pour élaborer les cartes des différentes sous-trames, afin de s'adapter à leurs spécificités, qui implique d'être très vigilant sur les modalités de diffusion et la compréhension des cartes par les acteurs concernés (risque de confusion entre les approches par habitat et par possibilité de dispersion des espèces, et risque de mauvaise interprétation de la quasi-totalité couverture du territoire par certaines sous-trames) ;
- les textes des légendes, pour lesquels quelques demandes d'explication ou des propositions de reformulation sont émises : l'expression « structurants » pour qualifier les infrastructures de transport peut être vue comme contradictoire avec leur impact en termes de cloisonnement.

Des **observations spécifiques à certaines cartes** interviennent également pendant l'atelier

1. réservoirs de biodiversité : certaines zones bénéficiant d'un dispositif de préservation ne sont pas systématiquement retenues comme réservoirs (notamment les espaces naturels sensibles), ce qui implique d'étudier au cas par cas leur pertinence ;
2. sous-trame herbacée :
 - o des couleurs trop proches à contraster davantage ;
 - o une proposition de représenter les milieux humides seulement dans la sous-trame bleue ;
3. sous-trame grandes cultures : elle assure de la bonne prise en compte des zones agricoles ;
4. sous-trame bleue : vigilance sur la prédominance de l'aspect « poissons », nécessité de clarifier la lisibilité des différents types d'obstacles, proposition de représenter de façon cartographique les différents types de berges.

Des précisions sur les caractéristiques du territoire

Des informations sont apportées par les participants pour compléter ou préciser les premiers rendus cartographiques :

- une présence de collisions avec des sangliers dans le nord de Meulan,
- la localisation des plaines agricoles autour de Commeny,
- un achat de terrain par le Conseil général du Val d'Oise en lisière de l'Hautil,
- la nécessité d'étendre le continuum forestier sur la vallée de la Viosne,
- la présence de projets menaçant les continuités écologiques : un éco-quartier vers Mantes-Rosny, projet de transport Eole,
- l'isolement de la carrière de Vigny,
- les problèmes d'assèchement de l'Aubette.

Verbatim

Echanges relatifs à l'introduction de l'atelier

Marc GIROUD, vice-président du Parc naturel régional, maire de Vallangoujard : Tout ceci est formidable, mais c'est une question très pratique, concrète. Vous avez évoqué dans la liste des participants, les usagers. Je suis assis à côté du président de l'association des amis du Vexin, et sur le rang il y a quelques élus du Vexin, je vois ce que c'est des associations, je vois ce que c'est que c'est les élus, c'est quoi les usagers ?

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Est-ce que vous voulez répondre à cette question ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Alors peut-être qu'effectivement le terme est mal choisi.

Marc GIROUD, vice président du Parc naturel régional, maire de Vallangoujard : Il y a associations, je comprends, il y a élus, il y a usagers.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : D'accord, en fait c'est les associations qui représentent ces usagers, peut-être que c'est mal écrit sur ces diapositives, il faudra qu'on regarde. Par exemple typiquement le comité des randonneurs, c'est peut-être effectivement mal écrit. Ce sont donc les associations d'usagers

Intervenant du public : Il y aura une enquête publique quand même ?

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Il y aura de toute façon une enquête publique bien sûr. Mais là, on est dans une configuration qui cherche à préparer cette enquête publique et commencer à vous informer du SRCE.

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

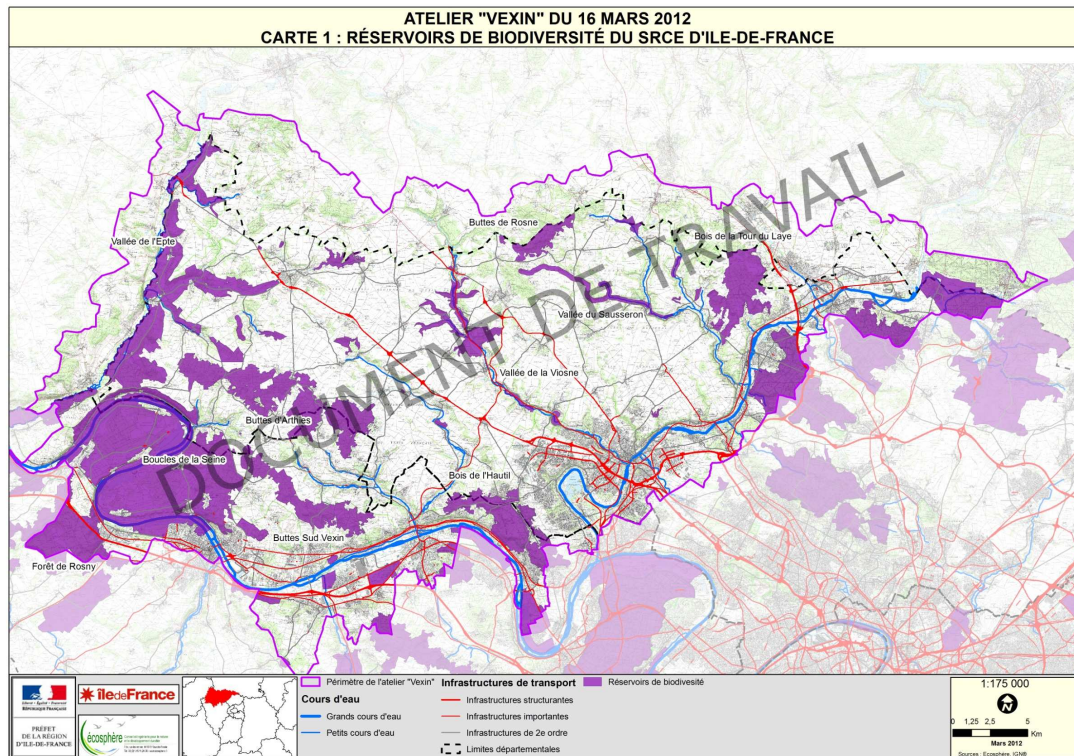
Eric Grosso, CORIF (Centre Ornithologique Ile-de-France) : Dans votre démarche je suis un petit peu surpris du traitement des zones agricoles qui ont l'air de disparaître un petit peu sur votre schéma. Pour vous les grandes cultures visiblement ce n'est pas très important. En termes de biodiversité il y a quand même des choses intéressantes. Avant de venir j'ai relu la liste rouge des oiseaux, parce qu'au CORIF on est plutôt sur les oiseaux, on voit bien que les oiseaux des zones agricoles sont en forte diminution et je n'ai pas l'impression dans la démarche que vous avez présentée que ces zones agricoles aient eu un traitement je dirais important par rapport aux bois, aux rivières et aux zones de la trame bleue.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors on va vous répondre tout de suite mais en annonçant peut-être qu'on va en parler, comme ça on gagne un petit peu de temps. **Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère :** Je pensais avoir indiqué que contrairement à toutes les autres régions de France et de Navarre, il y a une analyse spéciale qui est faite sur les cultures, donc avec une analyse. J'ai cité d'ailleurs les busards Saint-Martin, busards cendrés par exemple, mais il y a un travail spécifique qui est fait sur les milieux agricoles que je présenterai après.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On a quatre sous-trames, dont sous-trame grandes cultures donc on va vraiment passer un quart de notre temps d'échange sur cette question spécifique. Est-ce qu'il y a d'autres interrogations ?

Catherine RIBES, conseillère régionale, vice présidente du Parc du Vexin français, en charge du SRCE au niveau de la Région : Je voudrais remercier Jean-Christophe Kovacs car il faut savoir que c'est quelqu'un qui connaît particulièrement bien le territoire puisqu'il l'a sillonné depuis des années et des années et donc il a fait un travail d'inventaire très fort sur ce territoire. Et je le remercie parce que c'est une très bonne présentation, synthétique, et on commence justement à voir ces trames, comment elles vont être positionnées sur ce territoire du Vexin. Je le remercie en particulier.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Jean LORINE, association « Les amis de Marines » : Je m'étonne que le site classé des buttes de Marines ne soit pas pris en compte. Il y a une partie des buttes de Rosnes qui sont en effet en Ile-de-France mais toutes les buttes qui ont été classées là dans les années 93 je crois ... Voilà c'est ça. Le chapelet qui fait un peu le lieu entre buttes de Rosne et ...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Comme je l'ai indiqué précédemment, en fait c'est lié, ce sont des réservoirs dits officiels. C'est-à-dire que les sites classés au titre des paysages n'ont pas été intégrés puisqu'on n'est pas toujours sûr que les sites qui ont été retenus au titre des paysages soient à proprement parler des réservoirs de biodiversité. Alors il se trouve que dans le secteur que vous indiquez on peut subodorer que oui, et cela ferait l'objet de recommandations, en l'occurrence dans le cadre du SRCE, et également de les intégrer. C'est évidemment du domaine du possible. Mais institutionnellement aujourd'hui il ne répond pas à la définition.

Jacqueline MAIGRET, maire de Marines : Pour compléter ce que vient de dire mon collègue Jean Loriné, il est classé dans les ENS (Espace Naturel Sensible).

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Les espaces naturels sensibles des départements n'ont pas été retenus par le CSRPN comme devant faire partie des réservoirs de biodiversité pour la raison que je vais vous expliquer. C'est qu'historiquement, quand la politique des espaces naturels sensibles a été mise en œuvre, elle concernait avant tout des espaces verts ouverts au public, à ouvrir au public. Et beaucoup de ces espaces étaient des parcs urbains, périurbains, qui n'avaient pas effectivement, sur le strict point de vue de la biodiversité, un peu plus qu'ordinaire, un intérêt particulier. Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas vocation à rentrer dans les espaces naturels

sensibles, bien évidemment. Ils ont un intérêt par bien des aspects, y compris pour la nature ordinaire, mais ils ne sont pas reconnus forcément comme réservoirs de biodiversité. Par contre il se trouve que quand on a regardé ce problème là qui a été soulevé par beaucoup de personnes, qui a fait l'objet d'un long débat pour savoir si on les sélectionnait ou pas. Cela a été tranché par le CRSPN en l'occurrence avec également les administrations. Il a été vu que beaucoup des ENS qui étaient dans des espaces naturels un peu intéressants étaient de toute façon récupérés via les ZNIEFF, parce qu'ils sont aussi dans ce cas là en ZNIEFF ou autre.

On a un problème dans le Vexin, et dans le Val d'Oise de manière générale, c'est que c'est le plus ancien inventaire ZNIEFF de toute la région Ile-de-France. Il a été révisé, pour information, dans les années 98-99 mais sur la base de données biologiques qui dataient du début des années 90 jusqu'à 95. Conclusion de l'opération, on est très en retard. C'est un département sur lequel il faudrait faire une révision de l'inventaire ZNIEFF parce qu'avec toute l'information qui a, en l'occurrence, été accumulée à la fois par le PNR du Vexin, mais également sur d'autres territoires par le PNR Oise-Pays de France par exemple, il est clair qu'il y aurait vocation à créer bien d'autres réservoirs de biodiversité compte tenu des connaissances que l'on a vingt ans après finalement.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Jean-Christophe, on a un complément de réponse par la représentante de la DRIEE, Caroline Vendryes.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Juste un petit complément de réponse. Il y a ces réservoirs de biodiversité qui entrent dans le dispositif sans discussion. Disons que c'est le socle minimum. Après, on a conscience qu'il y a, et notamment dans le Val d'Oise, des ENS qui ont tout à fait vocation à rejoindre le dispositif. Et ils le font de toute façon dans la mesure où les réservoirs ne sont qu'une partie de ce qu'on appelle la continuité écologique et que bien évidemment en termes de fonctionnalité ces territoires là sont liés, essentiels, au fonctionnement même de la continuité. Donc je pense qu'il faut vraiment être conscient du fait que les motifs, les stratégies en termes d'ENS diffèrent d'un département à un autre, il n'y a pas d'homogénéité totale, ce qui a conduit à ne pas les retenir d'emblée, sans analyse préalable, dans la catégorie réservoir de biodiversité.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Caroline pour ce complément. On a deux interventions, deux personnes qui ont levé la main, qui ont demandé le micro.

Bernard LORIN, maire de Longuesse : Vous n'avez pas mentionné la carrière de Vigny-Longuesse, peut-être qu'elle ne présente pas d'intérêt de ce point de vue ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non, elle présente un intérêt. Elle est doublement classée j'allais dire. À la fois au titre du patrimoine géologique, là qui n'est pas notre sujet directement pour le SRCE. Mais également il se trouve qu'elle a intérêt pour un certain nombre d'espèces. Et je pense qu'elle doit être dans l'inventaire.

Bernard LORIN, maire de Longuesse : Elle était dedans, elle n'était pas simplement mentionnée.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oh oui mais vous savez il faudrait que je mentionne beaucoup de sites.

Marc GIROUD, maire de Vallangoujard : Moi je reviens sur le débat d'il y a un instant. Ça me préoccupe ce choix, cet arbitrage. Je comprends que vous fassiez des arbitrages mais ça me préoccupe car quand on marque des zones comme étant des réservoirs on les valorise, d'une certaine manière on les reconnaît. Quand on ne les marque pas, on les décline d'une certaine manière. En tout cas ce n'est pas votre intention, je le comprends bien, mais c'est ce que nous

risquons d'avoir sur le terrain. Et quand nous allons vouloir développer des actions dans le sens justement de protéger tous les éléments, même ceux qui ne sont pas répertoriés ici, c'est ce que nous allons vouloir faire, nous allons nous heurter au fait que ces éléments du patrimoine et du territoire n'auront pas été reconnus. Donc il peut y avoir un effet évidemment productif quand vous allez sélectionner des territoires, et un effet contre-productif quand vous n'allez pas les sélectionner.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Effectivement le CSRPN a arbitré sur les sites qui sont obligatoirement des réservoirs de biodiversité. Le principe de cet arbitrage est quelque chose qui nous est demandé au niveau national. Peut-être effectivement que si nous avons eu à enrichir un peu cette méthode, on n'aurait pas choisi ce système là, petit un.

Petit deux, ce qui va s'imposer aux documents d'urbanisme ce n'est pas la carte des réservoirs, c'est la carte de la trame verte et bleue. Un site qui va apparaître dans les sous-trames comme étant d'un intérêt fort pour la biodiversité, pour une ou pour plusieurs sous-trames, va apparaître dans la trame verte et bleue, au même titre qu'un réservoir de biodiversité. Il va s'imposer et cela veut dire que dans les PLU, dans les SCOT, il va devoir être pris en compte au même titre que les réservoirs de biodiversité. Il sera au même niveau. Après je comprends effectivement votre point de vue du point de vue de l'affichage. Maintenant l'objectif, évidemment, n'est pas de dire « cet endroit est un réservoir de biodiversité, cet endroit ne l'est pas ». On nous demande de le faire, on l'a fait. C'est comme ça que le document sera construit, ce qui va vraiment ressortir, ce qui va vraiment être important, et ce qui sera mis en avant dans le document ce sont les sous-trames.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Pour apporter un petit complément, je pense qu'il est important d'avoir en tête que le SRCE, et surtout les réservoirs de biodiversité, ne sont pas des ZNIEFF supplémentaires en quelque sorte, sur le plan du concept. Autant il faudrait compétrer l'inventaire ZNIEFF par ailleurs, j'y ai fait allusion, autant le but de la manœuvre pour dire en l'occurrence ce qu'a indiqué Vincent Hulin c'est de travailler sur une trame écologique. Dont les réservoirs ne sont qu'un élément.

D'autant plus pour présenter les cartes que je vous présenterai après la pause, nous ne partons pas exclusivement, loin s'en faut, des réservoirs, mais nous travaillons sur deux choses. D'une part les réservoirs existants, mais d'autre part sur des réservoirs biologiques réels à partir de points qui sont validés par la présence des espèces, etc. Que le site soit réservoir officiel ou pas, on s'en fiche. C'est-à-dire que quand on identifie un site stratégique sur le plan de la circulation, je dirais sur les besoins de circulation des espèces en général, on ne tient pas compte qu'il y ait un réservoir ou pas.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci à tous pour ces éléments de réponse, on va prendre une dernière intervention avant de faire la pause et justement garder un maximum de temps sur ces quatre sous-trames qui sont les cartes clés de la matinée.

Yorghos REMVIKOS, Ile-de-France Environnement : J'ai une question, une précision sur cette carte. En ayant vu la carte sur la trame bleue qui montre un certain nombre d'obstacles, donc de pressions que subissent les zones de biodiversité importante. Je voulais savoir si en effet au-delà de l'effet des infrastructures, qui sont des coupures, si ces pressions seront bien identifiées, si l'existence de pressions sera bien identifiée, et reportée sur la carte.

Je vais vous donner trois exemples. Dans le bois de l'Hautil, c'est un endroit où on y dépose des déchets du bâtiment, c'est à relativement grande échelle, donc en tout cas il y a un danger. Deuxième cas, dans la forêt de Galluis, tout à fait en compatibilité avec les enjeux de biodiversité. Et troisième cas, là quand même c'est un peu la curiosité du Vexin, nous disposons d'un golf qui est en pleine zone Natura 2000. Donc voilà, ce sont juste quelques exemples qui vous montrent que malgré la quantité d'espaces qui sont identifiés sur votre carte, je dirais que l'évolution prévisible n'est pas

nécessairement uniquement rose. Donc j'aimerais effectivement savoir si ces pressions seront identifiées et citées.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette intervention, alors qui souhaite répondre ? Jean-Christophe ou l'Etat et la Région ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui c'est une part importante de notre travail. Je l'avais indiqué sur le plan méthodologique mais je peux vous le repréciser. C'est-à-dire que ce travail n'a de sens qu'à partir du moment où on identifie les contraintes qui pèsent sur le territoire. A la fois au stade de l'existant, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des infrastructures qui coupent à tel endroit des axes connus de déplacement de telle ou telle espèce, ou tel groupe d'espèces. Et puis des projets, évidemment, donc des choses qui ne sont pas encore existantes, mais pour lesquelles il y a un potentiel problème entre les réseaux écologiques et d'autres types de réseaux ; infrastructures, développement d'urbanisation, etc. Ce qui veut dire, mais là je pense que la Région et l'Etat seront mieux placés que moi pour en débattre, un dialogue qui a été instauré, régulier, avec les structures qui sont en charge de l'élaboration par exemple du SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France) de manière qu'ils bénéficient à la fois de nos données, et qu'en même temps nous, on sache qu'est ce qui est prévu de leur côté, et qu'on essaie de caler au mieux tout ça.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie, alors est-ce qu'il y a une toute dernière intervention sur cette carte des réservoirs ? En sachant, je précise, qu'on a encore deux heures de débat tout à l'heure sur les quatre cartes des sous-trames et qu'il faut garder du temps pour ça.

Bernard LORIN, maire de Longuesse : Je ne sais pas si c'est fondé, on parlait du tracé de la future bretelle ...

Divers intervenants : Oui, déviation de Meulan. La C13.

Bernard LORIN, maire de Longuesse : Justement, il vaut mieux en parler avant que le projet ne soit fait.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Par ici je crois.

Intervenante : Oui voilà, il y a quatre tracés proposés.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors ça fait partie peut-être justement de ces pressions dont tu parlais tout à l'heure.

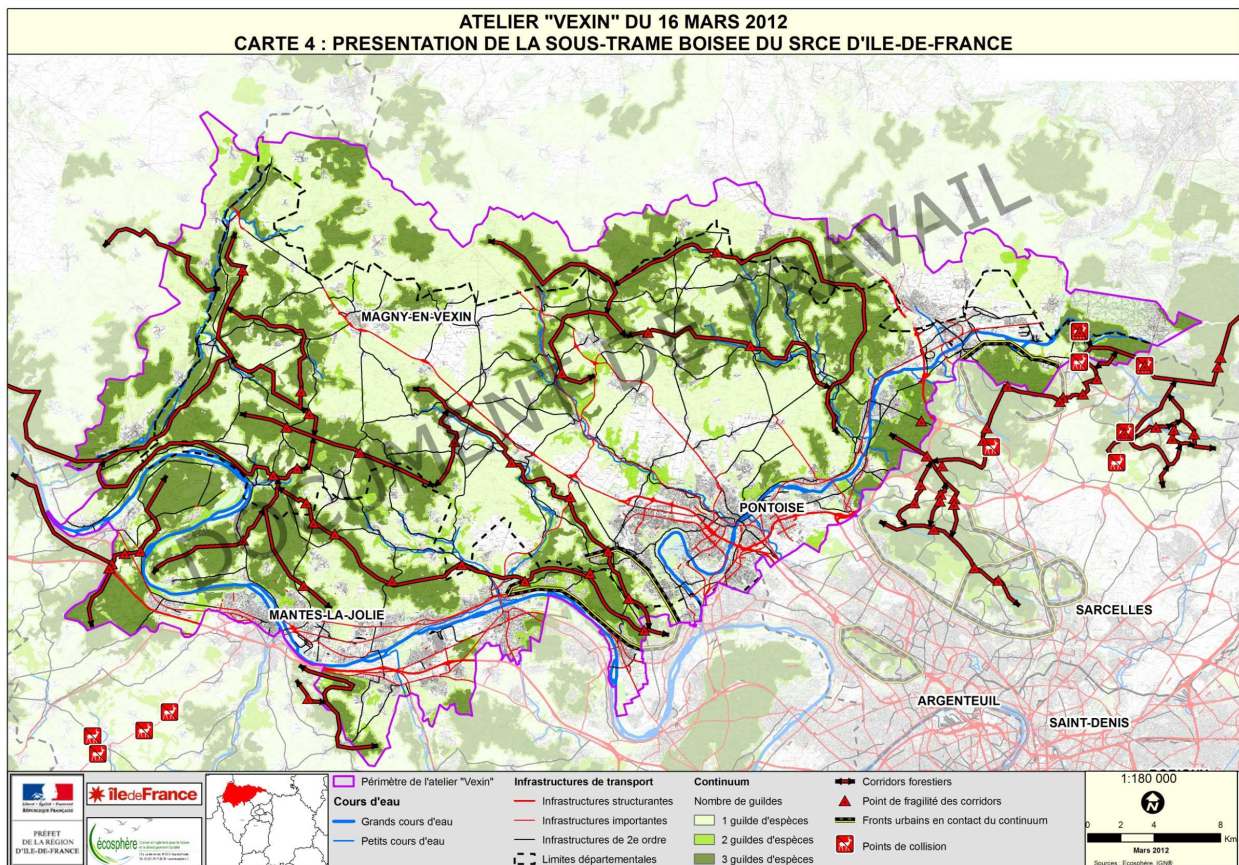
Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Je peux dire un élément qui est important. C'est que dans le cadre du SRCE, il est prévu spécifiquement, concernant les infrastructures de transport, la nécessité, notamment dans le cadre des schémas de transport, de prendre en compte le SRCE. Prendre en compte cela ne veut pas dire que tout va être beau dans le meilleur des mondes ou que, tout d'un coup, les infrastructures vont toutes être souterraines, mais cela veut simplement dire qu'ils seront obligés de prendre en compte les points clés qui sont identifiés dans le cadre de ce schéma. Evidemment plus l'infrastructure s'écarterait, ou ne prendrait aucune précaution vis-à-vis des continuités écologiques, plus il serait facile pour des personnes qui souhaitent en l'occurrence conserver leur environnement, etc., d'agir et de le faire savoir.

Bernard LORIN, maire de Longuesse : Vous aviez bien dit « ils seront obligés ? »

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Là pour le coup il y a une obligation de prise en compte oui. C'est un des rares domaines où c'est obligatoire.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie pour ces éléments de réponse, on va passer à la diapositive suivante, ce qui ne veut pas dire que tout a été dit mais que l'on est obligé de passer à la suite parce que vous seriez très frustrés, vous allez le voir, de ne pas avoir suffisamment de temps sur les prochaines cartes. Petites précisions avant que vous ne vous leviez. Deux précisions importantes. La première, peut-être la plus importante, c'est que vous avez du café chaud qui vous attend face au bar qui est à l'accueil et la deuxième c'est que sur votre gauche Anne-Marie peut vous remettre à chacun d'entre vous chacune des cartes que l'on va traiter et les post-it que vous pourrez compléter pour faire part de vos remarques.

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Xavier JENNER, Centre régional de la propriété forestière : Moi je voulais attirer votre attention sur un aspect un peu de principe. Vous venez de parler de l'espèce du cerf, en précisant bien qu'elle n'existait pas sur ce territoire.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : N'existait plus.

Xavier JENNER, Centre régional de la propriété forestière : Et de recolonisation. C'est plutôt une espèce asiatique quand même le cerf, et c'est une espèce qui a un inconvénient sur les espaces boisés, et même agricoles, compte tenu des dégâts qu'elle fait aux forêts, d'écorçage et autres. Et la difficulté de sa régulation compte tenu qu'elle n'a pas de prédateur, aussi compte tenu de la difficulté de sa chasse, notamment dans le territoire où c'est des petits bois qui sont tous plus ou moins séparés par des vallées agricoles, c'est un territoire qui ne lui convient pas tout à fait. C'est une espèce, vous l'avez dit aussi, qui est source d'incidents, et si également elle est en nombre important elle porte atteinte à la biodiversité par endroits. Je voulais attirer l'attention sur la chance que vous avez d'avoir un territoire qui est indemne de cette espèce, qui n'est pas en voie de disparition sur notre territoire national, ce n'est pas une espèce en disparition. Il faudrait voir si ces corridors qui sont dessinés là, qui sont très utiles pour toutes les espèces, effectivement pour l'équilibre faunistique, floristique, du territoire, s'il faut être prudent, sur cette espèce et éviter de faire venir trop de cerfs ici.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : C'est une réaction qui suscite pas mal de réactions, tout de suite une première prise de parole, peut-être sur ce même sujet.

Paul HEBRARD, maire adjoint d'Oinville-sur-Montcient et membre du bureau du Parc national : Moi c'est peut-être une information au niveau des parcs naturels régionaux. Une information sur les collisions. Il n'y a peut-être pas de cerfs, mais il y a des sangliers. Pour ma part j'en ai heurté un il y a quelques années, ma voiture a été détruite, dans le nord de Meulan si vous voulez, ça vous situe. Et une autre fois, ce n'est pas moi qui y ai eu droit, mais une voiture a été arrêtée. Dans cette région il y a un risque de collision avec les sangliers.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces informations complémentaires, on a une première prise de parole ici, et puis je vous donne la parole tout de suite.

Jean MALLET, maire de Mézy-sur-Seine et conseiller régional : Moi ce n'est pas les sangliers qui m'inquiètent, c'est plutôt les « rapaces » en tout genre et notamment ceux qui prennent les territoires pour diverses infrastructures.

Je pense qu'avec le SRCE on n'a pas aujourd'hui, avec le degré d'opposabilité qu'on a, on n'a pas un degré de protection suffisante. On a la chance d'être dans le parc du Vexin, déjà, au niveau des infrastructures routières et autres, je pense qu'avec le parc on a une force pour s'opposer à certains projets plus ou moins aberrants, plus ou moins indésirables, mais ce n'est quand même pas un garde-fou absolu. En ce qui concerne l'extension de l'habitat, on a là effectivement une charte qui est véritablement opposable et qui permet de préserver des couloirs écologiques qui étaient déjà dans les documents d'urbanisme, mais on se rend compte quand même que, dès qu'on franchit la Seine, par exemple du côté rive droite les coteaux calcaires, les prairies calcaires sont parfaitement protégées, mais dès qu'on franchit, on peut avoir les projets les plus farfelus, qui, fort heureusement, dans certains cas n'aboutissent pas, et maintenant on a un espace de protection agricole, on pense évidemment à la zone des Mureaux où on mettrait un circuit de Formule 1, où là maintenant on a une protection pour les terres agricoles. Donc tout ça pour dire que le SRCE risque d'arriver un petit peu tard vis-à-vis du SDRIF, puisqu'il y a une évolution à marche forcée pour arriver à faire un nouveau SDRIF très rapidement, et finalement si ce schéma n'apparaît plus complètement dans le SDRIF on n'aura pas le degré de protection souhaitable.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Sur ce point on peut proposer d'avoir une réponse des représentants de la région et de l'Etat sur la question de l'articulation SRCE et SDRIF avant de continuer plus avant sur la question plus précise de la sous-trame boisée.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Oui, effectivement, on a bien identifié l'importance de la prise en compte des enjeux et des conclusions du SRCE dans le SDRIF. On est mobilisé aujourd'hui pour se voir très régulièrement avec les « élaborateurs », en tout cas les services de la Région qui travaillent sur l'élaboration du SDRIF. Notre objectif et la façon dont on se mobilise aujourd'hui, c'est de dire qu'on leur transfère des informations sur les enjeux qu'on identifie, sur les zones sur lesquelles il y a des vrais enjeux de continuité pour qu'ils puissent les prendre en compte dès que possible. C'est pour ça qu'on se voit très régulièrement, ça a commencé depuis maintenant plusieurs semaines, pour qu'ils aient l'information dès que possible, pour que dans leur réflexion sur les orientations et les choix qui sont pris dans le SDRIF, ils aient ces informations dès que possible. On leur transfère des informations, des résultats d'analyses que vous avez là, sont déjà en partie transférés, ils les ont déjà en tête pour ce qui est de leur réflexion. Evidemment, le travail n'étant pas terminé et évidemment le SDRIF prenant en compte énormément d'enjeux, je ne peux pas vous garantir que tous nos enjeux seront bien pris en compte. On va militer pour que ce soit le cas, et de toute façon les services qui élaborent le SDRIF sont tout à fait intéressés puisque dans le projet de SDRIF de 2008, qui ne s'applique pas aujourd'hui, sauf cas exceptionnel, il y avait déjà un travail sur les continuités écologiques. On leur apporte de l'information supplémentaire, plus précise, plus importante, et ils sont de toute façon tout à fait intéressés, a priori, sur ce qu'on leur donne.

Ensuite, ça va aussi dans l'autre sens, de le sens où, comme on l'a dit tout à l'heure sur les projets d'infrastructure etc., dans le SRCE on intègre ça aussi à la réflexion, pour justement faire figurer les menaces, les pressions, et dire, quand il y a une zone à enjeux qui serait menacée par un projet dont on a connaissance « attention, là il y a un enjeu fort de continuité », on sait qu'il y a un projet d'infrastructure, un projet d'urbanisation. On l'identifie comme une zone sur laquelle il peut y avoir un sujet, donc ça va aussi dans le sens où on essaie d'intégrer les informations qui nous viennent du SDRIF à mesure qu'elles nous parviennent. Il y a vraiment cet aller-retour. A ce stade on est tous motivés pour que les enjeux du SRCE soient le plus possible intégrés dans le SDRIF. Je reviens sur ce qui a été dit tout à l'heure, de toute façon le SRCE est un document à part entière, qui fera apparaître des enjeux.

Ensuite on compte fortement sur les acteurs du territoire pour faire valoir ces enjeux si jamais ils estiment qu'ils sont insuffisamment pris en compte par tout projet d'infrastructure, projet d'urbanisation. La carte existera, les enjeux seront identifiés, et on ne pourra pas dire qu'on ne savait pas. Ensuite à chacun, toutes les structures, collectivités, associations, habitants, de faire valoir ces enjeux, en disant « ils existent, ils sont là, il faut les prendre en compte ».

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette précision, je passe à l'autre question. On va peut-être maintenant se re-concentrer sur cette carte de la sous-trame boisée. On a pour le moment eu des interpellations, des points de vigilance sur la question du cerf et sur la question du sanglier, une autre intervention peut-être en complément.

Aude TALON, chef de projet à la stratégie urbaine à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : Je suis en particulier en charge du schéma de cohérence territorial qui a été fait en mars 2011 donc l'année dernière et qui comprend lui-même son analyse et sa carte de la trame verte et bleue du territoire. Il y a une question sur la légende qui revient sur les autres cartes, sur la signification du front urbain menaçant le continuum forestier, si vous pouviez nous préciser ça. Et après, plus spécifiquement, cela fera peut-être l'objet des post-it, j'ai une question sur notamment un des points qu'on voit sur la carte qui coupe à la fois le front urbain et la trame forestière à hauteur de Menucourt.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Peut-être une réponse d'abord sur la première question, sur la légende.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Sur la légende, si c'est « front urbain en contact avec le continuum », on avait adapté les cartes, parce que le collègue qui avait adapté les cartes n'avait pas pu revoir la première légende, et effectivement l'intitulé était un petit peu brutal on va dire. Le but de la manœuvre était de repérer partout les zones de contact entre des zones forestières significatives et le front urbain. Non pas pour stigmatiser forcément les vilaines villes dans lesquelles on habite tous, mais pour identifier des forêts qui étaient en voie d'isolement. C'est ça qui nous intéressait. Ça veut dire que quand il y a un petit contact de quelques dizaines, centaines de mètres dans un bois en zone rurale, ce n'est pas extrêmement important parce que souvent il y a des possibilités de dispersion des espèces, elles ne sont pas bloquées par cette zone de contact. Mais dans un certain nombre de cas contraires, ce qui n'est pas très vrai pour le Vexin d'ailleurs, vous êtes de ce point de vue là une zone assez privilégiée. Sur d'autres secteurs sur lesquels on travaille, on a des forêts qui étaient jadis évidemment complètement en relation avec d'autres massifs forestiers, etc., et qui sont aujourd'hui enclavées en ville, certaines sont carrément isolées, ou d'autres avec tellement peu de possibilités de contacts avec d'autres massifs qu'on a identifié la fermeture du milieu par cette urbanisation. On a un petit peu le cas au passage pour la forêt de l'Hautil, où on voit bien, pour le moment vous avez la chance sur ce territoire d'avoir une zone tampon avec une plaine agricole qui sépare la forêt de l'Hautil au nord de l'agglomération de Cergy-Pontoise qui vous intéresse. Il y a encore un espace de liberté qui est important mais on voit bien que ce n'est pas aussi simple que ça parce qu'il y a un certain nombre d'infrastructures, parce que de l'autre côté il y a de l'urbanisation, et finalement la seule ouverture un peu significative est vers l'ouest. Alors cette notion de lisière est très importante, y compris elle explique une partie des problèmes de collision. Pour que les espèces forestières puissent exister un certain nombre d'entre elles ont besoin d'un équilibre entre milieu ouvert et milieu boisé.

C'est simple, soit on a une politique de préservation d'espaces herbacés périphériques, qui peuvent être des cultures, qui peuvent être des prairies, qui peuvent être autre chose, et on permet un minimum de sorties des espèces en direction de ces espaces herbacés, et elles ne sont pas cantonnées en forêt. Soit on n'a pas trop le choix, ça veut dire qu'il faut avoir une politique forestière avec création d'assez grandes clairières en réalité, et qu'on diversifie la forêt. Forêt qui a tendance à être trop sacralisée dans un certain nombre de cas. C'est-à-dire que l'arbre cache la forêt et il est important qu'il y ait une biodiversité dans la forêt, et pas simplement que des arbres. Il faut aussi des clairières, des milieux ouverts, des landes. D'abord c'est beaucoup plus sympa quand on se balade, y compris pour les promeneurs, pour faire des cueillettes, tout ce qu'on veut, et il ne faut pas qu'il n'y ait que de la forêt. Attention je ne suis pas en train de dire qu'il faut couper partout les arbres, et notamment tous boisements anciens, avec les arbres âgées, etc., qui sont très riches sur le plan biologique, qui ont évidemment vocation le plus possible à être maintenus, le plus possible dans le respect de l'activité forestière qui a ses propres enjeux. Il faut réussir à maintenir un équilibre entre boisements et milieux ouverts. Soit cet équilibre est avec la périphérie et le boisement, soit il est à l'intérieur du boisement.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Il y avait une deuxième question qui concernait un site en particulier mais vous feriez mieux effectivement de nous laisser un post-it pour nous indiquer qu'il faudrait changer quelque chose. Et on va par contre, je vous le répète tout de suite il nous reste peu de temps, devoir dans cinq minutes passer à la carte suivante. Il y a d'autres interpellations, on n'y répondra pas mais on les prendra en compte. Il y a deux mains qui se sont levées.

Aude TALON, chef de projet à la stratégie urbaine à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : Je vous remercie, c'est juste pour compléter l'analyse, je pense que ce sont des questions qui peuvent valoir pour les autres cartes. Dans quelle mesure, lorsque vous identifiez une menace, est-ce que vous avez pris en compte les dispositifs qui ont été mis en place ? Là on parlait justement de zones tampons, comme je le disais sur Cergy-Pontoise, le SCOT vient d'être approuvé, avec une trame verte et bleue qui comprend ces fameuses zones tampons. Dans quelle mesure est-ce que ces documents opposables, validés, etc., sont pris en compte comme justement ils tendent à protéger et à mettre en valeur ces circulations et non pas à les fragiliser au contraire ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Il n'est pas possible à l'échelle du SRCE d'analyser tous les documents d'urbanisme de toutes les collectivités, à l'échelle de toute l'Ile-de-France. Mais par contre, évidemment, chaque fois faites remonter au maximum les informations, et il y a des recommandations qui vont être données d'ordre général. Dans un certain nombre de cas il se trouve que vous allez les respecter, c'est parfait, vous pourrez en faire état. Et dans d'autres cas ça mettra en avant qu'il y a un enjeu à tel ou tel endroit. Mais on raisonne plus en identification d'enjeux qu'en analyse détaillée de chaque territoire. Il y a 1 200 communes à peu près en Ile-de-France, ce n'est pas possible d'analyser les PLU, les POS, les SCOT, etc.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Sur cette question je propose qu'on continue. Encore une fois je suis désolée, mais comme il nous reste trois cartes il va falloir avancer vite. Je prends les deux autres interventions sur la question de la sous-trame boisée.

Ronan TABOUREL, fédération interdépartementale des chasseurs : Je voulais juste poser deux ou trois petits points, il reste encore quelques zones de plaines agricoles qui n'ont pas été couvertes et qui ne sont pas en vert clair, du moins autour de Commeny, je pense que le modèle devrait permettre de pouvoir au moins classer ces zones agricoles en vert clair.

Je pense aussi que sur ... tout à l'heure on a parlé de la dispersion du cerf qui était sur le massif est. Je ne suis pas tout à fait pareil que Monsieur Jenner du CRPF sur la dispersion du cerf, mais il faut faire attention, de l'autre côté de la rive Oise il y a une population de cerfs Sika qui est en place. S'il devait y avoir des échanges avec ces populations il faudrait aussi faire attention à ça, qu'on n'ait pas un croisement entre le cerf Sika et le cerf élaphe qui se fasse. Et il peut tout à fait passer de l'autre côté de l'Oise et coloniser le milieu sans obligatoirement faire de dégât.

Et troisième et dernier point que je pourrais rajouter, on a considéré les cours d'eau comme essentiellement bloquants à la circulation des animaux et on a le cerf, l'Oise il l'a traversée justement pour coloniser une partie du massif, enfin pour venir faire un tour dans le PNR Vexin, et on a aussi des circulations de sangliers qui sont à travers la rivière, à travers la Seine. Donc c'est pas aussi structurant que ça.

Et ma dernière remarque c'est sur les infrastructures de transport. Vous marquez pour les routes infrastructures structurantes, on a plusieurs degrés, et structurant ... ça ne structure pas, c'est surtout des cloisonnements. Je pense qu'il faudrait différencier ces différences d'infrastructures structurantes parce que la nationale 14, elle est devenue quasiment étanche avec sa barrière centrale, même s'il n'y a pas de barrage de part et d'autre, c'est quand même une grosse entrave à la circulation.

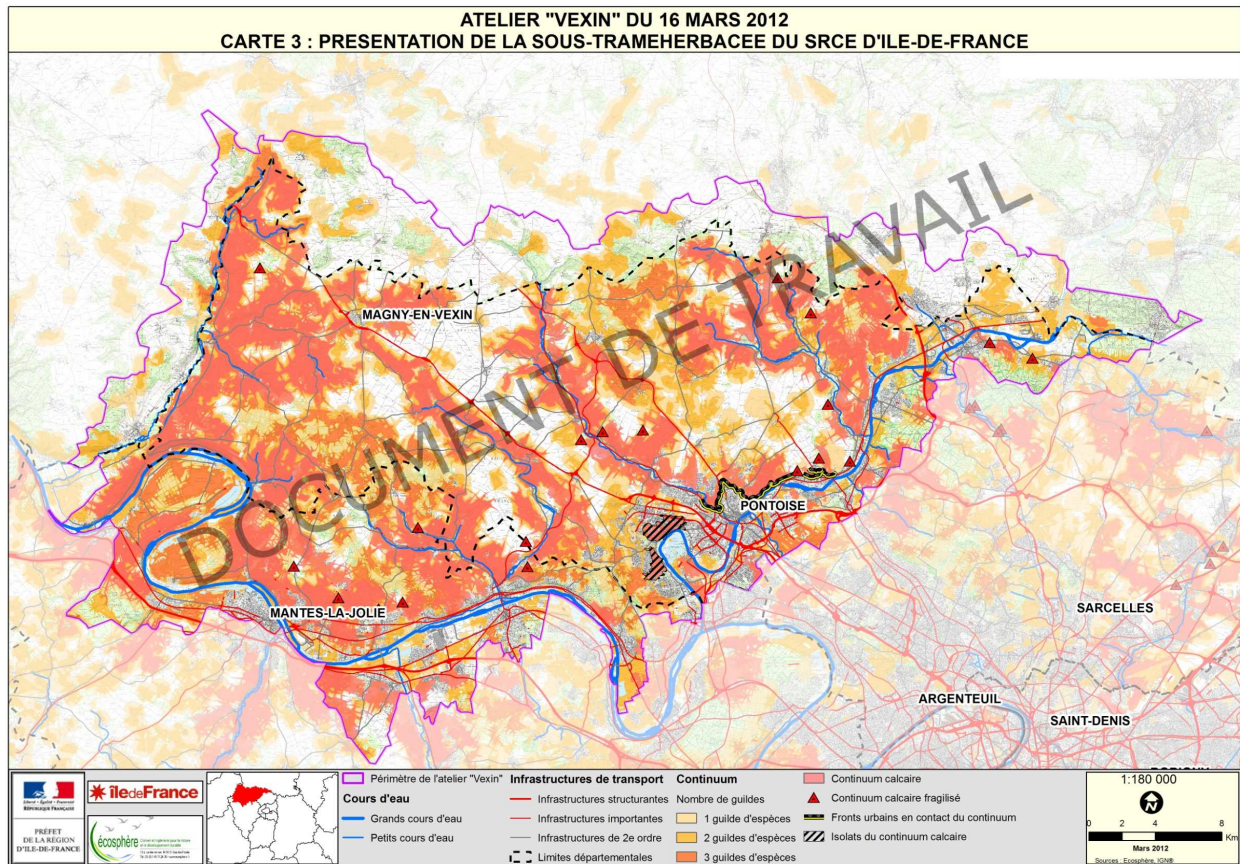
Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette intervention qui nous permet d'identifier des points sur lesquels un approfondissement est peut-être à réfléchir. Peut-être une question de vocabulaire. On avait une deuxième intervention sur cette carte.

Sébastien GIRARD, Conseil général du Val d'Oise : Un complément d'information sur la forêt de l'Hautil, justement pour évoquer la question des lisières. En limite de la forêt départementale, côté Val

d'Oise donc, on vient de racheter huit hectares qui ne sont pas forcément du bois, mais de la lisière, pour protéger la forêt de l'Hautil. Sachant qu'on aurait pu faire plus mais vu le prix auquel l'Etat vend les terrains c'est un peu difficile. Deuxième intervention, c'est juste une question sur la vallée de la Viosne. Le continuum forestier s'arrête assez tôt, je me demandais pourquoi il n'allait pas plus loin jusqu'à Osny, qu'elles sont les espèces qui ont été retenues, pour arrêter si tôt le continuum ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui, par rapport à ce dernier point. Là ce sont des cartes de travail, en fait on a un peu complété, effectivement, on va plus loin. Alors après il y a des ruptures localement, ce qui montre le modèle, et effectivement qu'on constate un peu sur le terrain. C'est beaucoup moins facile pour les espèces d'aller au-delà, pour différentes raisons qui sont liées aux infrastructures en place. Ceci dit, des espèces comme le chevreuil, c'est ce que j'expliquais, vont pratiquement jusqu'aux portes de Pontoise. Ca ne veut pas dire pour autant que c'est un continuum qui est favorable à la totalité des groupes d'espèces. En l'occurrence, on a pris en compte des répartitions de chiroptères, des chauves-souris strictement forestières, on a pris en compte également des papillons forestiers qui ont des modes de dispersion différents. Et dans ce secteur là effectivement, on arrive, on devrait à peu près arriver par ici. Mais plus on va vers l'est plus c'est compliqué.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée



Claude LESENECAL, conseiller municipal de Guernes : Je suis très content d'être là, à Vigny. Nous sommes une zone rouge, sur tous les points, mais il faut faire attention aussi à la continuité qu'on est en train de perdre. Je sais que l'axe Paris-le Havre est en projet lointain en urbanisation en voie de communication. Il y a dans la région de Mantes-la-Jolie un projet d'urbanisation très important, 4 000 à 5 000 logements, qui s'appelle l'éco-quartier fluvial Mantes Rosny. Et sur la carte, vous l'avez montré, elle est souvent citée soit en zone boisée ou en zone herbeuse. Par pour longtemps parce qu'il y a aussi des projets de transport Eole. Eole c'est une ligne de chemin de fer, c'est aussi des voies de garage qui vont entamer le bois de la butte verte, voilà aussi un projet qui nous inquiète nous tous. Sur la boucle de Guernes, nous avons eu des réalisations en granulat. C'est vrai que le granulat fut un temps assez contesté mais maintenant nous savons, à la suite de nombreuses interventions et réunions, que la biodiversité a augmentée de ce fait. C'est paradoxal peut-être. Nous avons un oiseau qui s'appelle l'œdicnème criard qui est un oiseau emblématique sur le plan national et qui réside dans la boucle de Guernes. La boucle de Moisson et la boucle de Guernes ce sont deux entités majeures en tout point, paysage, faune, flore, et aussi au point de vue un peu en géologie.

Et je voudrais terminer pour quelqu'un, puisque nous sommes à Vigny, et Vigny était la ville de naissance de Sébastien Vaillant qui est un grand botaniste à qui l'idée est venue, de la classification et de la reconnaissance des végétaux. Vigny peut s'enorgueillir d'avoir aussi un très grand rayonnement sur le plan international.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour tous ces éléments qui permettent d'enrichir la démarche, ou de mieux la valoriser. Maintenant, tout de suite, l'intervention du parc naturel régional.

Françoise ROUX, Parc naturel régional du Vexin français : Moi cette carte elle me pose vraiment question en termes de présentation. Parce que le fait d'avoir mis en fond la trame calcicole, on voit bien sur l'ensemble, enfin du coup on mélange aussi les espaces boisés et calcicoles.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Non, non, c'est herbacé calcicole.

Françoise ROUX, Parc naturel régional du Vexin français : Alors, si aujourd'hui on compare cette carte avec une extraction de nos cartes d'Atlas, même en mélangeant les vraies pelouses calcaires qui étaient dessinées tout à l'heure, avec les prairies mésophiles calcaires etc., on ne va pas avoir un tel ensemble. On a l'impression là en voyant cette carte, qu'il y a des pelouses et des prairies calcaires et qu'on peut passer partout, ce qui n'est absolument pas le cas. Donc moi ça me pose vraiment question visuellement, si je comprends bien la méthode ...

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui, non, je le rappelle, ça ne représente pas les habitats. Ça représente l'aire possible de dispersion des espèces associées à ces habitats, ce qui est différent. Il faut bien réfléchir à la chose suivante. Imaginons qu'on précise que la trame calcicole en quelque sorte, je parle uniquement pour les milieux herbacés, c'est bien les espaces herbacés qui là sont pris en compte, exclusivement, ce n'est pas les espèces des bois calcaires. Et imaginons qu'on travaille exclusivement en représentant les habitats, qu'est ce que cela va représenter ? C'est quelque chose d'intéressant bien évidemment à faire, mais on aura en fait des petites taches dispersées. Inutile de vous dire qu'heureusement la nature est pas si mal faite, et il y a un minimum de dispersion entre ces taches, et on n'a pas isolement total. Sinon cela conduirait à quoi ? Cela conduirait à ce que chaque tache ait ses propres espèces. Ce serait des isolats, ils auraient des espèces qui au final finiraient par être différentes de la tache qui est à côté ou en tout cas plus loin. Or ce n'est pas le cas.

Et ce n'est pas le cas pourquoi ? On s'en est aperçu dans différents cas, parce qu'on a une dispersion minimale d'un certain nombre de ces espèces et c'est cette dispersion qui est prise en compte. Or on s'est aperçu pour pas mal de groupes, qu'elle est plus importante qu'on peut l'imaginer. Si on prend par exemple, les papillons de pelouses calcaires on parle en kilomètres de la capacité de dispersion, c'est pas 500 mètres. Alors bien sûr il suffit d'avoir une pelouse qui est à un kilomètre, deux kilomètres d'écart, et ces deux pelouses sont susceptibles, je dis bien c'est susceptibles, d'être mises en contact par ces espèces. Pas par toutes les espèces puisqu'on a des espèces qui elles sont à dispersion terrestre, qui ne sont pas capables de faire les un ou deux kilomètres.

Pour l'exercice on a fait une présentation simplifiée, c'est-à-dire qu'on ne représente pas, je l'ai sur une autre carte que j'ai emmenée mais ce serait assez compliqué de vous le montre, mais ça ne représente pas, comment dirais-je, c'est l'enveloppe maximale, c'est-à-dire l'enveloppe maximale de dispersion des espèces. Alors qu'en réalité on a en magasin la capacité de dispersion. Et on s'aperçoit, pour rejoindre ce qu'a indiqué Françoise Roux, c'est qu'effectivement, si on regarde en termes de probabilités de dispersion, là c'est par taches, il n'y a que des taches. Mais certaines espèces peuvent arriver d'une tache à l'autre, et on arrive à ce moment là à ce continuum orangé qui était compliqué.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Juste, un mot, pour dire effectivement, que c'est une question qu'il faudra qu'on regarde, merci de cette remarque parce qu'il y a une question de restitution et d'impression. La lecture de la carte est quand même faite pour

ça, pour rendre compte d'une réalité et la rendre lisiblement. Il faudra qu'on retravaille cette question je pense pour l'avenir.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Et de façon générale, là, sur les prochains échanges, comme il nous reste peu de temps, je propose que tous on fasse un effort peut-être de concision dans nos prises de parole, parce que sinon on va avoir du mal à vous entendre, et on est là avant tout pour écouter vos avis, vos idées. On ne peut pas se prononcer tout de suite sur les réponses qu'on apportera à vos propositions ou à vos remarques, mais le but est d'au maximum vous écouter. Donc là il y avait deux personnes qui avaient levé la main, je vais vous donner le micro, tout de suite.

Sébastien GIRARD, Conseil général du Val d'Oise : Je voulais justement faire la remarque avant Françoise, et signaler au niveau de la représentation que les couleurs, les deux couleurs, orange là, sont trop proches, et que le continuum calcaire pourrait être représenté différemment parce ce que moi, sur l'impression papier, je ne vois aucune différence. Et au niveau de la restitution que voilà, je trouvais que la représentation de la sous-trame était trop optimiste, et apparemment c'est une question de méthode. Je me demandais justement si au niveau de la méthode on ne pouvait pas essayer de dissocier ce qui était de milieu plutôt sec, de milieu humide, et que les milieux humides qui étaient repris dans la sous-trame herbacée pourraient plutôt être remis sur la carte de la trame bleue avec les milieux aquatiques. C'est une simple question mais assez complexe au niveau de la réponse j'imagine.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Et la réponse on la garde alors peut-être pour une date ultérieure, ou alors peut-être un petit entretien informel à la fin de cet atelier. Je vais tout de suite donner la parole à un autre participant.

Damien LEDOUX, conseiller général du Val d'Oise : Comme mes collègues c'était pour dire que je pense qu'il faudrait affiner un petit peu cette carte, parce que par exemple sur l'Aubette de Meulan, vous avez près d'ici la carrière de Vigny, qui en fait, lorsqu'on fait le bilan des espèces liées aux pelouses calcaires, on se rend compte qu'elle est quand même assez isolée parce qu'elle en est très pauvre, alors que toute pelouse calcaire qui se trouve dans le même continuum présente une plus grande diversité, notamment dans les vallées du bois de Morval. Un exemple concret, l'orvet est présent en abondance au bois de Morval alors qu'il est totalement absent de la carrière de Lusigny alors que le milieu lui est propice.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres observations sur cette carte ? Soit sur la représentation, dans les choix de représentation, soit sur le contenu de cette sous-trame herbacée et ses spécificités sur le territoire du Vexin ?

Aurélien JAMONEAU, DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Picardie : Là je rejoins les commentaires qui ont été dits précédemment, notamment sur le fait que ce soit un petit peu tout regroupé, je comprends bien qu'on ne puisse pas faire une carte pour chaque sous-entité herbacée. Mais en fait je me posais plutôt la question sur les guildes, et comment elles ont été définies ? A peu près combien d'espèces dans chacune de ces guildes là, et en particulier est-ce que c'est d'abord que des espèces animales ? Ou est-ce que c'est des espèces végétales aussi ? Et, est-ce qu'elles ont uniquement été définies sur les capacités de dispersion des espèces ? Est-ce qu'il ne serait pas justement intéressant pour cette trame herbacée de prendre un petit peu plus de guildes que seulement trois et d'inclure aussi dans ces guildes des préférences d'habitats ?

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Pour optimiser le temps, est-ce qu'il y a d'autres questions pour que Jean-Christophe puisse éventuellement répondre aux différentes questions d'un

seul trait pour qu'on puisse ensuite évoquer la carte suivante. Et bien non, c'était la dernière question, donc Jean-Christophe si tu veux bien répondre ?

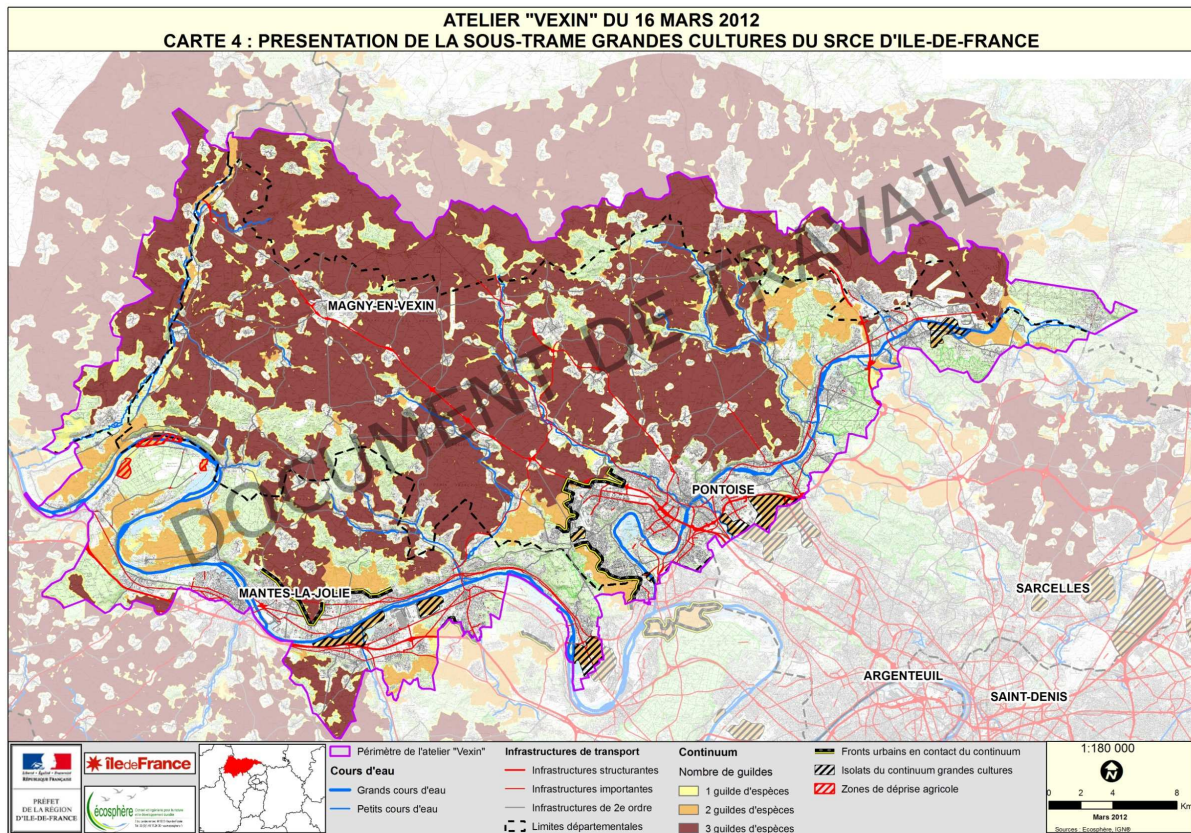
Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : En ce qui concerne les espèces végétales, il a été décidé au niveau national, pour l'instant, de ne pas complètement les intégrer. Donc il n'y a pas de liste déterminante, ou de liste de référence, je dirais, encore au niveau national. Pourquoi ? Parce qu'il y a un travail qui a été fait entre le Muséum et les conservatoires botaniques nationaux qui couvre l'ensemble du territoire national. Ils ont estimé que c'était trop tôt, pour l'instant il fallait élaborer des méthodologies. Ceci dit le conservatoire botanique national du bassin parisien a un travail très intéressant, préparatoire, et qui aurait vocation, pour moi, à être utilisé, et il montre des choses très intéressantes. Bien évidemment il va de soi que le SRCE a vocation à intégrer espèces végétales, j'ai d'ailleurs cité à plusieurs reprises des spécificités liées à ce domaine. Cela ne veut pas dire que cela ne sera pas pris en compte, par contre l'analyse détaillée pour les espèces végétales est prévue pour la révision du SRCE dans six ans. C'est ce qui a été proposé par les conservatoires botaniques eux-mêmes. Alors ça c'est pour les espèces végétales, mais on en tient compte évidemment dans le raisonnement, dans la réflexion.

Après il y a une autre notion, si j'essaie de mémoriser vos questions, j'espère que je ne vais pas répondre à côté, il y a d'autres questions qui sont liées aux modalités de dispersion des espèces et au choix des guildes. Alors en ce qui concerne le choix des guildes, c'est un travail qui a été fait avec des échanges avec le SRCE, avec le CSRPN pardon, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, et ensuite il y a des méthodologies qui sont propres à Ecosphère. Il n'est pas possible d'étudier des centaines de guildes, ça serait bien, on aimerait bien, mais simplement on intervient dans un coût donné, avec un effort de travail qui est donné, et je peux vous dire qu'il y a déjà beaucoup de travail derrière. Donc c'est très compliqué et il n'y a pas de nombre particulier défini pour chaque guildes. Ce qui nous importe c'est que la guildes soit cohérente dans sa composition. Donc on a des guildes qui ont 10-12-15 espèces d'insectes, on a des guildes qui vont avoir 2-3 espèces de mammifères qui ont avoir des modalités de dispersion similaires, ça va dépendre, et ça dépend après des groupes qui seront pris en compte.

Pour les trames herbacées ont été pris en compte les orthoptères, c'est-à-dire toute la famille des sauterelles, grillons, etc. Ont été pris en compte les lépidoptères, c'est-à-dire les papillons, pour parler clairement, diurnes, associés aux pelouses calcaires notamment. En l'occurrence on a utilisé quatre guildes là. Une guildes spécifique pour les milieux calcaires et trois autres plus généralistes. On a utilisé des espèces à large répartition comme le hérisson, par exemple, pour rendre compte des modalités de dispersion qui intègrent également les zones autour des villages, périurbaines et autres.

Le choix des guildes c'est toujours un compromis pour avoir des modalités de dispersion différentes. C'est-à-dire qu'il faut regrouper des espèces qui se dispersent de façon différente, chaque guildes est très différente l'une de l'autre, c'est ça l'objectif pour que l'on ait les idées de modalités de dispersion importantes. Après, je le redis, je suis tout à fait d'accord en l'occurrence par la remarque qui a été effectuée par quelqu'un et qui a été reprise par d'autres. Effectivement on a une vision à travers la carte, la partie orangée, optimiste, de la partie dispersion. Cependant ce sont quand même des secteurs qui sont susceptibles d'être atteints par des espèces appartenant à ces guildes, ça ne rend pas compte de l'habitat, et là il y a d'autres cartes qui sont produites. D'ailleurs on m'avait demandé de mettre ça dans le moins de cartes possible, mais en réalité évidemment il faudrait pouvoir exprimer ça avec de multiples cartes, ce qui sera en partie fait dans le rapport.

Echanges relatifs à la sous-trame grandes cultures



Gilles LECUIR, Natureparif : Je voulais simplement une précision sur, est-ce qu'on est toujours à parler de grandes cultures et d'hectares, on est toujours sur des guildes d'espèces ou simplement de l'analyse de l'espace ? Et comment s'articulent les deux critères ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : C'est une bonne remarque, on est plutôt sur de l'analyse de l'espace mais en intégrant des besoins des espèces. C'est-à-dire qu'on a utilisé, alors il y a des guildes d'espèces qui ont été constituées pour la trame, les sous-trames agricoles, et en gros vous avez deux types d'espèces. Vous avez des espèces qui ont des exigences territoriales assez élevées comme le busard, donc celles là on va plutôt les retrouver dans les secteurs bruns, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont systématiquement dans tous les secteurs bruns évidemment, et cela ne veut pas dire non plus, je le dis pour les personnes qui ne connaîtraient pas forcément la biologie de ces espèces, or en parle en période de nidification, c'est-à-dire qu'en dehors de la nidification ces espèces sont susceptibles d'être vues bien ailleurs, parce qu'elles n'ont pas les mêmes exigences à ces périodes là, ce n'est pas les mêmes besoins. Donc en survol, elles peuvent survoler les forêts, ce n'est pas ça qui confère une valeur particulière à l'espace.

C'est le premier point. Il y a une guildes d'espèces qui a été retenue également pour les petites cultures, on va retrouver des espèces comme le bruant proyer par exemple qui a été utilisé comme marqueur, et puis a été proposé aussi par l'OPIE qui est un organisme spécialisé sur les insectes la prise en compte des insectes agricoles.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Jean-Christophe, la représentante du parc.

Françoise ROUX, Parc naturel régional du Vexin français : Je voulais savoir, au final, de quel type de cartes disposeront les communes, enfin les collectivités, pour travailler sur l'intégration du SRCE dans leurs documents d'urbanisme. Parce qu'effectivement, comme cela vient d'être évoqué, ce n'est pas le même type de méthode. Si effectivement ils disposent du même type de cartes par trame, en gros tout le territoire est cartographié. Cela veut dire qu'il n'y a pas à en tenir compte puisque tout va bien, donc ça peut être pris de manière complètement paradoxale. Autant les zones de grande culture peuvent être, pour certaines guildes d'espèces intéressant les réservoirs de biodiversité, autant, a contrario, ça peut être une véritable barrière pour d'autres. Comment est ce que l'on va gérer tout ça ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Là en fait ce que vous n'avez pas de présenté, parce qu'on n'en est pas encore là dans la fabrication, c'est qu'effectivement, c'est une excellente question, il faut arbitrer des enjeux. C'est-à-dire que ce qui est corridor pour les uns est barrière pour les autres. Et cela marche dans tous les sens, on peut vous les citer absolument dans tous les sens, c'est-à-dire que sur le plan agricole je peux vous citer des projets qui avaient eu lieu sur des grandes plaines du centre de la France sur lesquelles il y avait des volontés de recréer des haies cynégétiques et autres, sauf que ces haies cynégétiques portaient atteinte à un certain nombre d'espèces qui sont liées aux grands espaces agricoles. Et il a fallu arbitrer entre les steppes cultivées et le reste. Parce que l'on ne peut pas transformer la France en bocage. La France a des spécificités par terroir, il faut qu'on respecte ces spécificités, on ne va pas retransformer la Beauce. Elle n'a jamais été un bocage la Beauce. Elle a jadis été forestière et il faut remonter à 2000 ans pour ça, mais on ne va pas faire un bocage en Beauce par exemple. Donc il faut tenir compte à chaque fois des spécificités des territoires, et effectivement, il y a un arbitrage à opérer qui devra être proposé. Et donc il faudra à chaque fois identifier ce qui est important dans le territoire, il n'est pas encore terminé ce travail là, là on est dans des phases de concertation préparatoires, pour réagir, etc.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Un complément côté DRIEE.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Je voudrais juste ajouter à ces propos de Jean-Christophe Kovacs, que l'atlas cartographique sera complet et rendra compte des sous-trames. Il y a une dimension de connaissance et d'alerte par sous-trame qui pourra ensuite illustrer ou éclairer les choix en fonction des planifications et des projets. Il revient à ce document à l'échelle régionale de faire des choix, hiérarchisés en fonction des actions prioritaires, qui peuvent être considérées, et sur lesquelles il y aura à entreprendre des efforts et de connaissance, et d'action, directement. Les priorités d'action seront identifiées et on essaiera d'associer aussi à ces priorités d'action des outils favorisant leur prise en compte. Ce que l'on voit ici aujourd'hui c'est un document intermédiaire qui ne rend pas compte encore de ces choix finaux. Il est encore beaucoup trop tôt pour le faire, et c'est pour ça que vous êtes là aujourd'hui. C'est pour nous aider, nous éclairer sur ces choix.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Et, très brièvement, je rajoute juste une information, c'est que bien évidemment il y aura des recommandations d'amélioration d'un certain nombre de choses, et notamment dans le domaine agricole, comment la qualité et la perméabilité, la fonctionnalité des habitats agricoles en général.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces éléments, Madame vous voulez intervenir ?

Catherine RIBES, conseillère régionale, vice présidente du Parc du Vexin français, en charge du SRCE au niveau de la Région : Simplement par rapport à ce qui vient d'être dit peut-être une proposition. Moi je ne sais pas parce que cette carte là des trames grandes cultures me dit peut-être que c'est une carte qui pourrait faire peur aux exploitants agricoles parce qu'on ne comprend peut-

être pas très bien. On avait une proposition, j'en parlais avec mon voisin là, de deux cartes qui se superposent par exemple avec un transparent. Sur la première carte on verrait peut-être les habitats et puis sur la deuxième carte les continuums, enfin il y a peut-être, en tout cas au niveau de la représentation cartographique notamment. Et puis il y a une troisième chose aussi, c'est des cartes pour lesquelles il faut voir l'intégration dans les documents d'urbanisme donc voilà, il faut que ce soit peut-être ... voilà c'était un petit confus à ce niveau là, même si je comprends bien l'intérêt.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Donc plusieurs interventions autour de l'idée « comment faire pour que ces cartes soient bien comprises et bien utilisées quand Jean-Christophe Kovacs n'est pas à côté pour les commenter », je pense que ça va être une piste de réflexions dans les semaines à venir. Et je crois qu'on a d'autres interventions qui porteront peut-être sur le contenu de ces cartes, sur les zones qui sont présentées, avant qu'on ne passe à la quatrième sous-trame.

Yorghos REMVIKOS, Ile-de-France Environnement : Ce qui me gêne particulièrement c'est l'absence de vision par rapport à ce que les objectifs pourraient être. On parle déjà d'arbitrage entre enjeux mais les objectifs c'est finalement quoi ? Quels seront les indicateurs qui nous permettront de donner, je dirais, une priorité à un enjeu ? Je conçois très bien que la trame, la sous-trame, de grandes cultures ait une signification pour vous, mais je suis sûr qu'elle n'a pas la même signification en tant qu'enjeu perçu par différentes catégories d'acteurs présents ici dans la salle, par les modes de cultures, par les enjeux pour les sols, par différents autres aspects de la biodiversité.

Et je me permets juste de faire une petite remarque. Je ne suis pas du tout satisfait de la façon dont vous présentez, vous continuez de présenter la biodiversité. La biodiversité continue à être considérée un peu comme un luxe et la façon de laquelle vous présentez la biodiversité est toujours dans ce sens, c'est-à-dire atténuer cet effort qui consiste à dire « on va préserver la biodiversité pour des raisons éthiques », je prends exactement un terme qui a été cité tout à l'heure. Je rappellerai très brièvement que nous sommes, vivants aujourd'hui, on plane dans le sixième épisode d'extinction massive des espèces, dans l'histoire récente, et uniquement attribuée à l'activité humaine. Donc la responsabilité que nous avons n'est pas simplement une responsabilité éthique, c'est beaucoup plus important, et dans les discussions que l'on peut avoir par rapport à ce type d'enjeux, je dirais aux conséquences dévastatrices pour l'avenir, j'ai l'impression qu'on négocie sur un certain nombre d'aspects et qu'on cherche à préserver, je dirais, la psychologie de différents acteurs, etc.

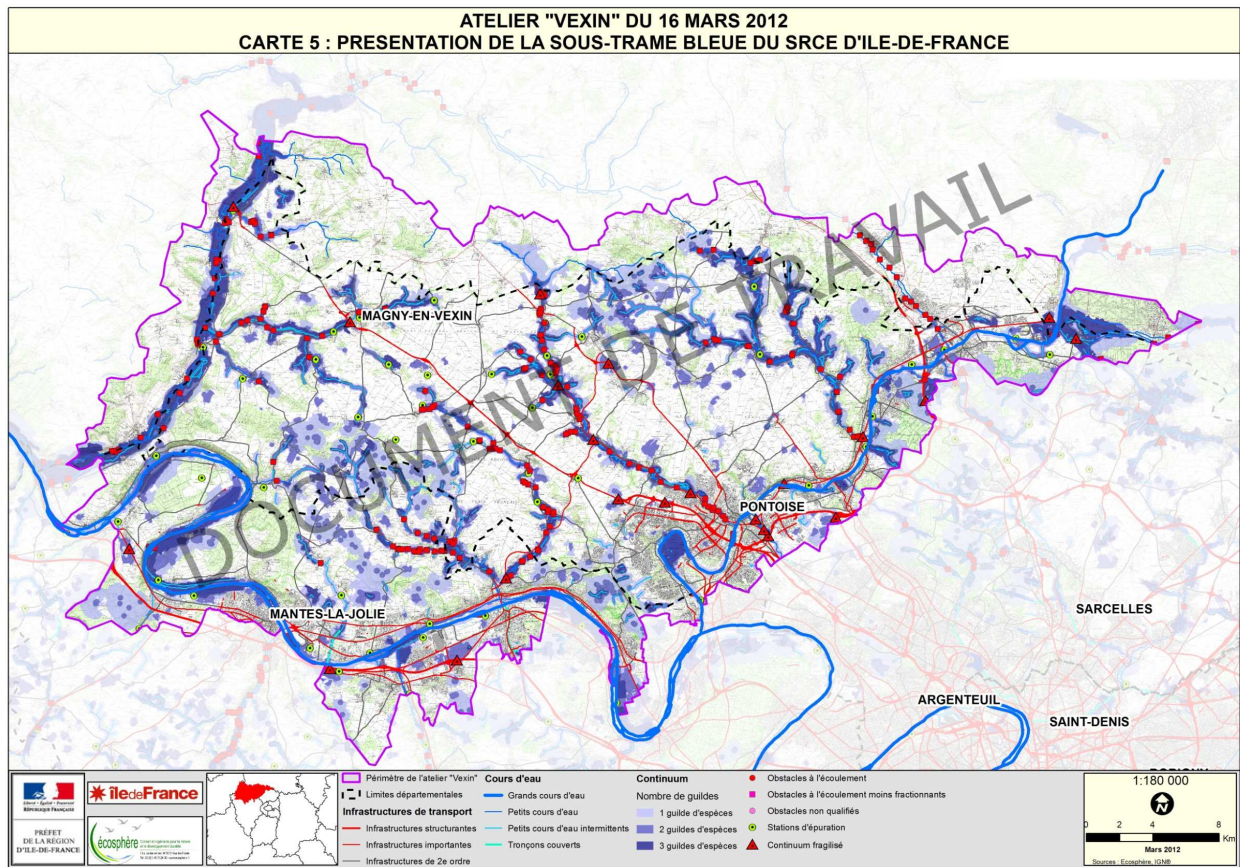
Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette intervention, c'est toujours bien de resituer l'importance de l'enjeu qui nous réunit aujourd'hui. Peut-être revenir sur le point de méthode, comment on va hiérarchiser les différents enjeux qui ne sont évidemment pas toujours évidemment compatibles.

Vincent HULIN, Région Ile-de-France, chargé de mission « biodiversité » : Sur ce point de méthode je laisserai Jean-Christophe, je voudrais seulement revenir sur cette dernière remarque. Evidemment que dans la position où nous sommes aujourd'hui, en tant qu'élaborateurs du SRCE, le SRCE est un document d'aménagement, bien sûr qu'il va nous falloir prendre en compte différents enjeux, et que ça peut parfois effectivement donner l'impression que, vous venez de le dire, qu'on rigole, etc. Notre objectif, et c'est pour cela qu'on est parti de la base, notre objectif premier, fort, et unique dont on est totalement convaincu, c'est protéger la biodiversité et que les autres enjeux, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, la p enne en compte dès l'amont, de façon forte, et que nous soyons là fortement pour affirmer que c'est ça l'enjeu et qu'il faut le prendre en compte, que ce n'est pas un luxe.

En ce qui concerne ce que vous dites sur le choix éthique, malheureusement je me suis mal fait comprendre. Je partage totalement votre avis, je pense vraiment, peut-être que le terme est mal

choisi, mais quand je parle de raisons éthiques pour préserver la biodiversité je suis intimement convaincu, comme vous, que ce n'est pas un luxe, que c'est quelque chose qui va de soi, en tout cas pour moi c'est le cas, donc c'est peut-être juste la façon dont je l'ai exprimé. Je voudrais vraiment vous rassurer, le SRCE est un document qui vise à préserver la biodiversité, et c'est son objectif premier, à l'intégrer dans l'aménagement territorial et dans l'urbanisme. Voilà, vraiment, en tout cas sur l'aspect méthodologique.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Bernard LORIN, maire de Longuesse : Deux rapides. En ce qui concerne l'Aubette, on ne peut pas dire que ce soit une zone d'écoulement tout le temps puisque cet été, elle a été asséchée pendant plusieurs semaines. Je vois qu'il y a plusieurs points rouges, donc d'obstacles, je ne sais pas quels remèdes sont envisagés. Et deuxièmement, je voulais indiquer qu'avec les communes de Sagy, Condécourt, et Longuesse, nous sommes en réflexion pour créer une zone naturelle sensible dans un marais qui se trouve dans cette zone humide, je ne sais pas si c'est pris en compte, ou si ça le sera. Quant au fait que l'Aubette se trouve asséchée, qu'est ce qu'on fait ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Il y a quelqu'un qui avait utilisé le terme suivant « Le SRCE ou la TVB n'est pas le couteau suisse de l'écologie ». C'est-à-dire effectivement qu'il ne fait pas tout, et il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres politiques, qu'il y a des correspondances avec ces politiques. Il y a une politique de l'eau, il y a un certain nombre de schémas dans ce domaine

là qui doivent s'assurer notamment du maintien de la ressource en eau, en ce qui concerne les eaux souterraines, etc., mais aussi les eaux de surface. Par contre on doit, nous, l'intégrer en termes de continuité écologique aquatique qui est véritablement dans le schéma, dans le SRCE, et par ailleurs on doit prendre en compte un certain nombre de critères qui sont effectivement tous les obstacles etc. Mais on ne règle pas tout à travers le SRCE.

Bernard LORIN, maire de Longuesse : On régule un peu ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : L'alimentation en eau c'est très indirect.

Bernard LORIN, maire de Longuesse : Parce que ça a une influence sur la faune naturelle.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Bien sûr, mais il y aura des recommandations qui seront données, en l'occurrence en matière de bonne gestion et de bonne préservation, qui intégreront des éléments fonctionnels. Mais, tout étant relié à tout, comme vous le savez, on ne peut pas refaire la politique globale écologique, complète, à travers le SRCE, ce n'est pas son objet.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : En tout cas on vous remercie, on note cette préoccupation qui sera bien évidemment prise en compte dans le SRCE. Dans le SRCE on ne peut pas encore se prononcer, il reste des semaines et mois de travail. J'ai trois autres personnes qui ont levé la main, donc je vais leur donner le micro dans l'ordre dans lequel elles ont levé la main.

Sébastien GIRARD, Conseil général du Val d'Oise : J'ai une question de méthode sur la légende des différentes catégories d'obstacles, ce n'est pas très clair pour moi. Et sans vouloir froisser mes collègues de la fédération de pêche, ou les amateurs de poissons, j'ai un peu l'impression que la carte sur la trame bleue, malgré ce que vous venez de dire, prend plus en compte l'« aspect poissons », avec la légende de tous les obstacles, que les autres espèces inféodées aux milieux aquatiques et aux milieux humides. Donc est-ce que vous pouvez nous rassurer sur cette question ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Peut-être d'abord sur les obstacles. Les obstacles à l'écoulement ont été classés en trois catégories en fonction de leur caractère fragmentant, enfin de coupure, sur le cours d'eau, et effectivement pour la faune piscicole principalement. Vous avez des obstacles qu'on a appelés simplement « obstacles à l'écoulement » qui sont les plus fragmentants, c'est souvent des seuils, ça peut être des grilles complètes qui coupent le cours d'eau etc. dans un certain nombre de cas. Vous avez ensuite des obstacles qui ont été mis en moins fractionnant, parce que ce sont des épis, ou des structures, des points par exemple, qui ont été bien intégrés dans l'inventaire, dans ce qu'on appelle le ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement), qui est l'inventaire des obstacles à l'écoulement. Et vous avez ensuite des éléments qui ne sont pas qualifiés, c'est-à-dire qu'on ne sait pas ce que c'est. Ça a bien été inventorié dans la liste des obstacles à l'écoulement mais ça n'a pas été précisé dans la liste ce que c'est. Donc évidemment on ne peut pas les qualifier, par définition, parce que c'est un travail qui est en cours.

Après vous soulevez un problème qui est important, finalement vous dites « Très bien, vous avez montré des obstacles à l'écoulement, qu'est ce qu'il en est pour les zones humides ? ». Pour les zones humides il y a une analyse, mais c'était compliqué à représenter sur une même carte, qui est sur les effets de coupure sur les zones humides par les infrastructures, par l'urbanisation, etc. Donc de la même manière que ça sera, enfin que c'est, fait pour les forêts et milieux herbacés. Et vous avez également, quand c'est possible, mais c'est rarement possible parce que les bases de données sont très, très, très loin d'être complètes à ce sujet là, la prise en compte de ce qu'on appelle les connexions latérales entre les cours d'eau et les zones humides associées aux cours d'eau. C'est

quelque chose sur lequel on aurait aimé aller bien plus loin parce que c'est un enjeu absolument majeur pour nous, c'est-à-dire notamment la capacité des cours d'eau à déborder, les relations hydrauliques entre le cours d'eau et les zones humides qui sont voisines. Sauf que cette information on peut dire que pour l'essentiel n'existe pas. Il y a une cartographie des berges qui est en cours d'élaboration par l'IAU et qui est disponible sur des petits bouts de tronçons, mais c'est impossible de le traiter de manière générique à l'échelle de l'Ile-de-France, et ça concerne essentiellement pour le moment les fleuves, c'est-à-dire la Marne, et la Seine, point barre.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Il n'y a pas les petits cours d'eau. Je sais qu'il y a des études locales qui ont été faites dans certains cas, mais le problème c'est que l'information n'est ni normalisée, et on ne peut pas tout synthétiser de façon simple. Elle n'est ni normalisée, ni, souvent, disponible sous SIG. C'est-à-dire qu'il y a des cartes papier, mais il faudrait reporter tout, il y a un très gros travail de rassemblement d'informations, de mise aux normes de ces informations de manière à ce qu'on parle de la même chose d'un territoire à l'autre, or chacune de ces études a été faite en propre, avec un cahier des charges particulier, avec des méthodes particulières, site par site, ce qui fait qu'il n'y a pas de correspondance. Ce qui va être appelé d'une certaine manière sur une vallée, va être appelé complètement autrement dans une autre vallée, et ne va même représenter complètement la même chose. Donc on a un problème de traitement de l'information. Là on aura des recommandations par contre qui seront faites. Il ne faut pas oublier qu'il y a ce qu'on peut représenter, ce qui est une chose, et l'exploitation qu'on en fait et les propositions, où ça va bien au-delà de ce que ça peut simplement représenter, je vous rassure.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci ...

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Un point, pour rassurer peut-être Sébastien Girardsur la lisibilité et la distinction entre les trois types d'obstacles. Effectivement il y a un travail à faire dans la retranscription et le choix des catégories et des couleurs. Cela fait partie des travaux que l'on va maintenant faire pour faciliter la lecture de la carte.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Marge de progrès. On a cinq personnes qui voudraient prendre la parole, il est 12h50, on est quand même tous là depuis 9h30 au moins, du coup ce que je propose c'est qu'on fasse tous maintenant un très grand effort de concision dans nos prises de paroles. On va prendre les quatre personnes qui ont levé la main dans l'ordre dans lequel elles l'ont prise. Je pense qu'on ne va pas pouvoir se permettre de leur apporter nécessairement des éléments de réponse, en tout cas pas au fur et à mesure, et encore une fois il faut qu'on termine à l'heure et qu'on ait aussi le temps de conclure cette réunion.

Yorghos REMVIKOS, Ile-de-France Environnement: Je ne demande pas nécessairement de réponse, c'est juste pour appuyer sur l'importance de ce que Bernard Lorin a dit, et je vais aller encore au-delà de ce qu'il a dit tout à l'heure. Certains, j'en faisais partie, se sont élevés contre la surexploitation de certains captages, celui d'Avernes est le cas, il est surexploité depuis, signalé je dirais depuis des années sur sa fragilité et donc cela remet l'existence même de l'Aubette, et de ce point de vue là son assèchement de cet été est totalement indicatif. Donc on ne peut pas totalement dissocier les enjeux, et je suis d'accord que le SRCE n'est pas là pour faire la politique de l'eau, mais de la même façon on ne peut pas ne pas avoir en tête les objectifs de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) sur les différentes masses d'eau, et il y a très peu de cours d'eau qui sont avec un espoir d'atteindre un bon état écologique en 2015. Cela met des priorités, cela met de la logique aux actions qui vont être suivies, etc.

De la même façon, j'insiste, les berges de la Viosne à Us, et les berges de la Viosne à Chars ce n'est pas la même chose. Dans un cas, vous avez un canal, et dans un autre cas, vous avez une rivière.

Tous ces aspects là, j'espère, tous ces détails, seront quand même traités dans le SRCE parce que, quelque part, tous ces enjeux sont liés et on ne peut pas dire « ah ici on ne parle que des aspects quantitatifs de l'eau, ici on ne va parler que du bon état écologique de l'eau, ici on ne va parler que biodiversité », et finalement on ne fera rien.

Caroline VENDRYES, DRIEE, chef de la mission « Trame verte et bleue » : Je tiens juste à rappeler que la DCE, et les objectifs que fixe cette directive sont bien intégrés à nos travaux. La trame verte et bleue, c'est justement un peu sa particularité, aborde, réunit et d'essaie de rendre cohérentes ces différentes actions qui sont portées par des politiques qui par ailleurs ont vocation à converger. C'est important qu'on ait tous en tête ces objectifs.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Autre intervention ...

Jacqueline MAIGRET, maire de Marines : Très rapidement puisque je l'ai déjà sur les petites fiches et puisque cela correspond un petit peu à ma question de tout à l'heure et ce qu'a répondu Jean-Christophe. Moi je pense que tous les milieux un peu associés par exemple dans cette sous-trame bleue, les berges, c'est quand même important, et je pense qu'il y a une représentation cartographique qu'on pourrait avoir à cette échelle, c'est peut-être avoir les berges qui elles sont végétalisées en pente douce, et celles qui abruptes et donc minéralisées qui constitueraient un peu des points noirs, des obstacles, ou je ne sais pas comment vous les appeler.

Et il y a une question de méandres aussi. On sait très bien qu'il y a des méandres à retrouver, à redessiner, et donc ça c'est aussi quelque chose qui pourrait être dans la sous-trame.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces propositions. On continue le petit tour de salle des personnes qui souhaitent apporter des compléments, ou poser des questions.

Marie MELIN, SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature) : Moi j'avais une question sur les mares, et les réseaux de mares. Sur ce territoire, a priori, ce sont plutôt des mares assez isolées, très peu de réseaux de mares, mis à part au niveau de massifs forestiers, de bois. Les taches qu'on peut voir sur cette carte, à partir de combien la taille du réseau en fin de compte c'est pris en compte ? A partir de combien de mares les réseaux apparaissent ?

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : On fait apparaître à partir de chaque mare, chaque mare isolément est prise en compte. Et simplement il y a une aire de dispersion qui est calculée en fonction des habitats, c'est-à-dire qu'évidemment ce n'est pas la même capacité si la mare est en pleine culture, la capacité de dispersion des espèces est inférieure que si on est par exemple en boisements, ou inférieure si on est en prairies qui sont très favorables, le mélange mares/prairies par exemple est très favorable. Et donc ...

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Les toutes petites mares n'apparaissent pas.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : A cette échelle là non, mais c'est ce que j'expliquais. C'est-à-dire que là vous avez une carte globale du territoire, j'ai amené un SIG, il faut zoomer au 1/10 000ième ou au 1/25 000ième pour voir le détail.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ce rappel de l'échelle à laquelle on travaille aujourd'hui pour cet atelier, et puis une intervention de Natureparif.

Gilles LECUIR, Natureparif : Oui, pour aller jusqu'au bout de l'explication de la légende je voudrais que vous nous confirmiez en fait que la question de la continuité des masses aquatiques c'est les trois obstacles, et pour les zones humides c'est le triangle ? C'est les continuums fragilisés ou à restaurer.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : Oui c'est une partie en fait ...

Gilles LECUIR, Natureparif : Ce n'est pas évident, sur les cours d'eau il y a des continuités à restaurer, ne serait-ce que pour l'affluence de la Viosne dans l'Oise, elles ne sont pas représentées là, enfin elles sont représentées sous la forme des trois premiers obstacles.

Jean-Christophe KOVACS, bureau d'études Ecosphère : En fait non, ce ne sont pas des propositions en réalité qui sont représentées, ce sont simplement des points de vigilance. Et vous avez les tronçons couverts des cours d'eau qui sont identifiés. Pour la petite histoire c'est assez compliqué à faire. Sachez par exemple que les bases de données hydrauliques qui existent sont incomplètes, y compris les bases officielles. La BD CARTHAGE par exemple, on a croisé la BD CARTHAGE avec d'autres bases et les tronçons souterrains sont très, très peu représentés dans les bases existantes. Il a fallu que nous on les reconstitue en fait sur pas mal de secteurs, il y avait certains endroits où c'était connu, et identifié, sur les bases de données, et d'autres il a fallu nous même qu'on les représente. Et il va de soi qu'un tronçon couvert de cours d'eau, vous avez fait allusion à la basse vallée de la Viosne dans ces secteurs là, où effectivement elle passe dans Pontoise en souterrain, c'est une rupture majeure qui déconnecte bien sûr la vallée de la Viosne de l'Oise proprement dite, et ce n'est pas un cas isolé. On a plusieurs cours d'eau qui sont dans cette situation et cela fait partie des enjeux qui sont identifiés.

Si on zoome, alors je sais très bien que c'est un exercice qui n'est pas facile de regarder des cartes qui sont au 1/200 000^{ième}, 1/180 000^{ième}, je rappelle quand même que les cartes qui seront publiées elles seront entre le 1/50 000 et le 1/100 000, donc on verra beaucoup mieux. Mais ça n'a pas vocation à remplacer les analyses locales, c'est un exercice régional, ce n'est pas un exercice pour chaque commune. Là c'est un exercice d'alerte, d'identification d'un certain nombre de problématiques d'importance régionale qui aideront évidemment à l'échelon local à identifier déjà des enjeux majeurs. Et ensuite il restera un travail à faire à chaque échelon local pour aller plus loin.

Participants

HENIQUE	Michel	Association des Amis du Vexin Français	michel.henique@wanadoo.fr
MARCHON	François	Association des Amis du Vexin Français	marchon.rueil@wanadoo.fr
REMIKOS	Yorghos	Association Ile-de-France Environnement (IDFE)	yorghos.remvikos@gmail.com
LORINE	Jean	Association Les Amis de Marines	jean.lorine@gmail.com
BRU	Jean-Alain	Calcia	jbru@ciments-calcia.fr
GROSSO	Eric	Centre Ornithologique Ile-de-France (CORIF)	eric.grosso@sfr.fr
JENNER	Xavier	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre - Antenne des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Essonne et de la Petite couronne (CRPF)	xavier.jenner@crpf.fr
TALON	Aude	Communauté d'Agglomération CERGY-PONTOISE (95)	aude.talon@cergypontoise.fr
ESQUERRE	Sophie	Communauté de Communes VEXIN SEINE	sesquerre@vexin-seine.fr
PREVISANI	Julien	Communauté de Communes VEXIN THELLE	accueil@cc-vexin-thelle.fr
COUESNON	Emmanuel	Commune AINCOURT	mairie.aincourt@wanadoo.fr forge.bucaille@orange.fr
BAUDIN	Martine	Commune BERVILLE	martin.baudin@free.fr
BEAU-VIEZ	Manuel	Commune DROCOURT	drocourt78@wanadoo.fr manuelbeauviez@yahoo.fr
BOUDEAU	Francoise	Commune EPIAIS-RHUS	francoise.boudeau@wanadoo.fr
LESENECAL	Claude	Commune GUERNES	claud.lesenecal@.com
LEROY	Marie-Thérèse	Commune JAMESVILLE	mthleroy@yahoo.fr
ALEXANDRE	Marie-Jeanne	Commune JUZIERS	mariejeanne.alexandre@juziers.org
COTZA	Jean-Louis	Commune JUZIERS	mairie@juziers.org ; jeanlouis.cotza@juziers.org
SAIF	Somad	Commune LIMAY	s.saif@ville-limay.fr
LORIN	Bernard	Commune LONGUESSE	mairie.longuesse@orange.fr
MAIGRET	Jacqueline	Commune MARINES	mairie.marines@wanadoo.fr
MALLET	Jean	Commune MEZY-SUR-SEINE	mairie-mezy@wanadoo.fr
HEBRARD	Paul	Commune OINVILLE-SUR-MONTCIENT	mairie.78250oinville@wanadoo.fr
DE MAGNITOT	Denys	Commune OMERVILLE	mairie.omerville@orange.fr

WENTA	Julien	Commune ROSNY-SUR-SEINE	j.wenta@ville-rosny78.fr
		Commune US	mairie.us.95@wanadoo.fr
GIROUD	Marc	Commune VALLANGOUJARD	secretariat@vallangoujard.fr
DE TRAVERSAY	Annick	Commune VIGNY	mairie.vigny@wanadoo.fr
WALTER	Christiane	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val d'Oise (CAUE 95)	christiane.walter@caue95.org
GIRARD	Sébastien	Conseil général du Val d'Oise (95)	sebastien.girard@valdoise.fr
LEDOUX	Damien	Conseil général du Val d'Oise (95)	damien.ledoux@valdoise.fr
CLUSET	Rémi	Conseil régional d'Ile-de-France	remi.cluset@iledefrance.fr
COLAS	Hélène	Conseil régional d'Ile-de-France	helene.colas@iledefrance.fr
SOLDA	Joachim	Conseil régional d'Ile-de-France	joachim.solda@iledefrance.fr
LE HELLEY	Isabelle	Direction départementale des territoires des Yvelines (DDT 78)	isabelle.le-helley@yvelines.gouv.fr
COQUILLON	Nathalie	Direction départementale des territoires du Val d'Oise (DDT 95) - SUADD - PREDD	nathalie.coquillon@valdoise.gouv.fr
DUREL	Stéphane	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute-Normandie	stephane.durel@developpement-durable.gouv.fr
JAMONEAU	Aurélien	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie	aurelien.jamoneau@developpement-durable.gouv.fr
BERNARD	Jean-Marc	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	jean-marc-f.bernard@developpement-durable.gouv.fr
DRESS	Philippe	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE)	philippe.dress@developpement-durable.gouv.fr
GRAND	Agnès	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement en Ile-de-France (DRIEA)	agnes.grand@developpement-durable.gouv.fr
BIEUZEN	Pierre	Établissement Public d'Aménagement du Mantois en Seine Aval (EPAMSA)	p.bieuzen@epamsa.fr
LECOMTE	Patrick	Etudes Cheveches	etudes-cheveche@orange.fr
CLERMONTE	Jean-Charles	Fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture de Val d'Oise	peche95@wanadoo.fr
TABOUREL	Ronan	Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (FICEVY)	ronan.tabourel@ficevy.com
VU	Thao	GRTGaz	thao.vu@grtgaz.com
ARTRU	Jean-Baptiste	Lafarge	jean-baptiste.artru@lafarge.com
LECUIR	Gilles	Natureparif	gilles.lecui@natureparif.fr

GERBAUD	Sophie	Office National des Forêts (ONF)	sophie.gerbaud@onf.fr
NOVELLO	Patrick	Office National des Forêts (ONF)	patrick.novello@onf.fr
AURIEL	Chantal	Parc Naturel Régional du Vexin Français	c.auriel@pnr-vexin-francais.fr
BOURBIER	Julien	Parc Naturel Régional du Vexin Français	j.bourbier@pnr-vexin-francais.fr
JORELLE	Marie-laure	Parc Naturel Régional du Vexin Français	m-l.jorelle@pnr-vexin-francais.fr
LANTHIER	Agnès	Parc Naturel Régional du Vexin Français	a.lanthier@pnr-vexin-francais.fr
RIBES	Catherine	Parc Naturel Régional du Vexin Français	catherine.ribes@yahoo.fr
ROUX	Françoise	Parc Naturel Régional du Vexin Français	f.roux@pnr-vexin-francais.fr
SWOSZOWSKI	Florie	Parc Naturel Régional du Vexin Français	f.swoszowski@pnr-vexin-francais.fr
VIDAL	Amandine	Parc Naturel Régional du Vexin Français	a.vidal@pnr-vexin-francais.fr
BRITES	David	RCT	d.brites@rct-territoires.com
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
LE LOUARN	Marielle	Réseau de Transport d'Electricité (RTE)	marielle.le-louarn@rte-france.com
GAUDINOT	Christiane	Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin	shapvov@free.fr
LEFEBVRE	Monique	Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin	shapvov@free.fr
MELIN	Marie	Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)	snpn@wanadoo.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche ;
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.